



Arrêté du 31 JAN. 2018 portant délégation de signature pour le pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD18004

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et R. 518-1 et suivants,

Arrête :

Article 1

I. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions.

II. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique.

M. Olivier Sichel est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions du pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique.

III. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 dans la limite des attributions du pôle en charge du pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Céline Scemama, directrice du département de la stratégie, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 8.

Mme Céline Scemama est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Virginie Fernandes, directrice du département du pilotage des filiales et des participations stratégiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

1° Tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les assemblées générales d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère relevant du département du pilotage des filiales et des participations stratégiques ;

2° Tous autres actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 8.

Mme Virginie Fernandes est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, relevant du département du pilotage des filiales et des participations stratégiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie Fernandes, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés au 2° à :

Mme Françoise Tauzinat, responsable de l'unité infrastructures, transport et ingénierie ;

Mme Carole Abbey, responsable de l'unité immobilier, logement et tourisme.

Article 4

Délégation est donnée à M. Loïc Bonhoure, directeur du département du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Rémi Fournial, adjoint au directeur du département du développement, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 8.

M. Loïc Bonhoure est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, relevant de la gestion du département du développement.

Article 5

Délégation est donnée à M. Bernard Cottin, directeur du département de la transformation numérique du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions définies par la mission qui lui a été confiée, sous réserve de l'article 8.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Cottin, délégation est donnée à M. Philippe Caïla, directeur senior de projets de transformation numérique, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les mêmes actes.

Article 6

Délégation est donnée à Mme Christine Lagrée, responsable de la transformation et du digital, à l'effet de signer au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions, sous réserve de l'article 8.

Article 7

Délégation est donnée à Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, notamment les mandats de dépenses, titres de recettes et autres pièces se rapportant à la gestion du pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe, du numérique et de la coordination, sous réserve de l'article 8.

Mme Marie-Caroline de Lussy est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Sichel, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés au III de l'article 1^{er}, dans la limite des attributions de leur département respectif, à :

M. Loïc Bonhoure, directeur du département du développement ;

M. Bernard Cottin, directeur du département de la transformation numérique du groupe ;

Mme Virginie Fernandes, directrice du département du pilotage groupe ;
Mme Christine Lagrée, responsable de la transformation et du digital ;
Mme Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination ;
Mme Céline Scemama, directrice du département de la stratégie.

Article 9

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 9 décembre 2017 portant délégation de signature pour le pôle en charge des finances, de la stratégie et des participations de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 10

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 31 JAN. 2018



Eric Lombard